

# MÉMO COVID-19

## DÉLIVRANCES : DÉROGATIONS & RESTRICTIONS

### Dispensations Encadrées

#### Spécialités composées de paracétamol

La vente par internet est suspendue et les dispensations hors ordonnance doivent respecter :

- Aucun symptôme : 1 boîte (500 mg ou 1g)
- En cas de symptômes (douleurs et/ou fièvre) : 2 boîtes (500 mg ou 1g)

#### Spécialités composées d'Ibuprofène / d'aspirine

Ces spécialités sont soupçonnées d'être mal tolérées dans le cadre d'une infection du virus COVID-19. Une vigilance accrue lors des prescriptions est donc nécessaire. Dans ce cadre, la vente par internet suspendue

#### Hydro chloroquine (Plaquenil)

Cette spécialité peut être dispensée dans deux cadres :

- sur prescription initiale de rhumatologues, internistes, dermatologues, néphrologues, neurologues et pédiatres
- en **renouvellement de prescription** émanant de tout médecin

#### Lopinavir / Ritonavir (Kaletra)

Cette spécialité peut être dispensée dans deux cadres :

- sur prescription initiale (uniquement) hospitalière
- en renouvellement de prescription émanant de tout médecin

#### Clonazépam (rivotril injectable)

La dispensation hors AMM peut être faite si l'ordonnance médicale porte la mention "**Prescription Hors AMM dans le cadre du covid-19**".

#### Médicaments antitussifs à base de pholcodine

Au vu des risques allergiques croisés (avec les agents myorelaxants de type curare), il est recommandé de ne pas conseiller de spécialité à base de pholcodine dans le traitement des symptômes de la toux.

#### Compléments alimentaires à base de plantes

De nombreuses plantes sont visées par l'ANSES puisqu'elles pourraient perturber le système immunitaire.

Liste complète sur : <https://www.anses.fr/fr/content/l%E2%80%99anses-met-en-garde-contre-la-consommation-de-compl%C3%A9ments-alimentaires-pouvant-perturber-la>

Dans le contexte actuel, il faudra conseiller à ceux qui souhaitent ce type de compléments de suspendre cette consommation et inviter à contacter son médecin si cette consommation se fait dans le cadre d'une pathologie chronique.

#### Médicaments destinés au sevrage tabagique à base de nicotine

Une méthode de dispensation a été définie :

- Dispenser pour un traitement d'1 mois le nombre de boîtes nécessaire
- Inscrire la dispensation au DP, qu'elle ait été faite sur prescription ou hors ordonnance

Les ventes pas internet sont suspendues. Sans renouvellement de l'arrêté, il s'appliquera jusqu'au 11 mai.

**ATTENTION :** Dans le cadre du COVID-19, rappeler au patient de ne pas s'automédicamenter

# MÉMO COVID-19

## DÉLIVRANCES : DÉROGATIONS & RESTRICTIONS

### Les Dispositifs Médicaux

Avec l'accord du prescripteur, les officines ont un droit de substitution des DM en cas de rupture avérée, si l'ordonnance renouvelable est expirée, dans les cas où :

- L'usage est identique
- Les spécifications techniques équivalentes
- Le DM est inscrit à la LPP
- Cela n'entraîne pas de dépenses supplémentaires pour le patient / l'assurance maladie

### Les Renouvellements

#### Traitements chroniques

**Conditions :**

- Ordonnance renouvelable expirée
- Ordonnances mensuelles successives
- Dernière ordonnance récente

#### Anxiolytiques & hypnotiques

**Conditions :**

- Si délivrés au patient depuis au moins 3 mois consécutif

#### Médicaments de TSO

**Conditions :**

- Par la pharmacie d'officine mentionnée sur la prescription
- Prescription en cours depuis au moins 3 mois

#### Médicaments Stupéfiants & Assimilés (hors TSO)

**Conditions :**

- Par les pharmacies d'officine ayant préalablement dispensé ces médicaments au patient

#### Contraception

**Conditions :**

- Dispensation possible sur la base d'une ordonnance expirée datant de plus d'un an

#### Stylo à Adrénaline Spécialités à base de Glucagon

**Conditions :**

- Ordonnance datant de moins d'1 an ou
- Présentation par le patient de l'emballage d'un stylo récemment utilisé ou périmé

### IVG Médicamenteuse

La prescription hors AMM autorisée pour la 6ème et 7ème semaine de grossesse a été rallongée à la 8ème et 9ème semaine d'aménorrhée (sauf Cervageme®).

#### Pour aller plus loin :

<http://www.ordre.pharmacien.fr/Communications/Les-actualites>

<http://www.cespharm.fr/fr/Prevention-sante/Catalogue>

<https://www.ansm.sante.fr/S-informer/Actualite/L-ANSM-securise-l-acces-aux-traitements-Plaquenil-et-Kaletra-pour-les-patients-atteints-de-maladie-chronique-Point-d-Information>